

DIMANCHE 15 AVRIL 2018

CASTELNAU D'ESTRETEFONDS 31620

Parking Salle des Fêtes - Av de Montauban
à partir de 8h30



VIDE GRENIER



bovette
sandwichs
crêpes, gaufres
glaces

3 € le mètre linéaire.
Table non fournie

RENSEIGNEMENTS :

castel.countrydance@gmail.com
06.63.54.83.27 ou 06.13.33.76.2

INSCRIPTIONS : envoyez ou déposez le dossier complet à :

CASTEL'COUNTRY DANCE

MAIRIE

AV DE MONTAUBAN

31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Art.1 : l'association CASTEL'COUNTRY DANCE est l'organisatrice du vide grenier, qui aura lieu le dimanche 15 avril 2018, sur le parking de la salle des fêtes de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (31620).

Art. 2 : les emplacements seront attribués aux exposants par ordre chronologiques d'inscription, dossier complet. Le prix de l'emplacement est fixé à 3,00 € le mètre linéaire. L'organisateur ne fournit pas de table.

Art. 3 : l'inscription n'est prise en compte qu'à réception en 1 seule fois du dossier complet, à savoir : bulletin d'inscription ci-dessous complété et signé, accompagné de la copie recto/verso de la pièce d'identité de l'exposant majeur et du règlement par chèque à l'ordre de CASTEL'COUNTRY DANCE.

Art. 4 : l'inscription est ferme et définitive. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour annulation ou cause d'intempéries.

Art. 5 : l'accueil des exposants débutera à 6h00 et l'installation se terminera à 8h30. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui aura été attribué par l'organisateur. Les places non occupées à 8h30 ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants.

Art. 6 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à la faire en cas de force majeure. Aucun véhicule ne sera autorisé dans l'espace de vente après 8h30 et avant 18h00 pour des raisons de sécurité sauf accord express de l'organisateur.

Art. 7 : les objets exposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des pertes, vols, casses ou autres détériorations des objets exposés ou des biens personnels. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel.

Art. 8 : les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à emporter les invendus, les emballages ou tout autre élément apporté.

Art. 9 : l'inscription et la présence de l'exposant à cette journée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux, sans pouvoir prétendre à un dédommagement, ni remboursement de son emplacement.

>

BULLETIN D'INSCRIPTION & ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A RENVoyer A

CASTEL'COUNTRY DANCE

Parvis des Citoyens-Avenue de Montauban 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

NOM & PRENOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

TEL : Mail :

Carte d'identité n° date de délivrance

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e),

- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce),

- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Nombre de mètres x 3,00 € =€

Fait à, le

Signature :